



Achat d un téléphone chez Darty avec assurance

Par Lio85

Bonjour,

Mon fils en juillet dernier à acheté un téléphone chez Darty.
Ce jour-là le vendeur lui a proposé une baisse du prix si il souscrivait a une assurance cassé/vol, assurance qu'il pourrait résilier sous un mois, chose qu'il a oublié de faire.
N'ayant pas ses papiers sur lui mon fils a mis le téléphone ainsi que l'assurance sur mon compte Darty, je ne comprends pas que le vendeur n'est pas demandé les papiers de mon fils lors de la souscription à cette assurance, est-ce que la vente est conforme ?

Darty ne veut rien savoir.

Merci par avance pour votre aide

Lionel

Par isernon

bonjour,

lio85 vous écrivez " N'ayant pas ses papiers sur lui mon fils " puis " je ne comprends pas que le vendeur n'est pas demandé les papiers de mon fils ".

même si le vendeur avait demandé un document d'identité à votre fils, comme il ne les avait pas, cela ne changeait rien à la situation.

de quelle manière, votre fils a-t-il payé son téléphone ?

dès l'instant ou votre fils a payé son achat, la vente est conforme.

le problème est entre votre fils et vous.

salutations

Par Lio85

Bonjour,

Il me semble que normalement lorsque l'on souscrit une assurance quelle qu'elle soit on nous demande des justificatifs d identité?

Comment se fait-il que mon fils ait pu mettre la facture à un autre nom que le sien, que le vendeur ne lui ai pas demandé une pièce d'identité ce qui aurait bloqué la souscription à l assurance vu qu'il ne les avait pas ?

Par Isadore

Bonjour,

Il y a en effet une faute du vendeur, qui aurait du vérifier l'identité de votre fils.

Mais la principale faute émane de votre fils, qui a usurpé votre identité. Votre fils a volontairement commis un délit, le vendeur a fait preuve de négligence.

Votre fils est-il majeur ?

Que voulez-vous exactement obtenir ?

Par Lio85

Merci pour votre réponse.

Notre fils est majeur.

Le vendeur lui ayant dit qu'il avait un mois pour résilier l'assurance, il l'a acceptée, pensant le faire durant le mois, et pensant donc que ça ne m'engagerait pas, seulement il a oublié de résilier l'assurance.

Par conséquent nous devons payer cette assurance pendant une année.

Ça va ce n'est pas très cher, c'est le principe qui ne me convient pas, je ne comprends pas comment on puisse vendre un téléphone et mettre la facture à un autre nom et faire souscrire une assurance sur ce même autre nom en même temps.

J'aimerais faire annuler l'assurance même après les un mois de préavis mais impossible Darty ne le veut pas.

Par yapasdequoi

Bonjour,

N'attendez rien du fournisseur... même si cette pratique d'offrir une assurance ou une garantie pendant 1 mois est "douteuse" (tablant sur la négligence des consommateurs)

Vous pouvez tenter un arrangement amiable et/ou signaler ces faits à la DGCCRF (signalconso)

D'autre part, faites rapidement une fermeture de ce compte client qui semble mal sécurisé.

C'est surtout à rediscuter avec votre fils :

1/ il a souscrit une assurance en usurpant votre compte client

2/ il a oublié de la résilier pendant le 1er mois

3/ il ne vous a pas prévenu (sinon vous lui auriez bien évidemment rappelé l'échéance)

D'ailleurs si la facture est à votre nom, le téléphone vous appartient ...

Par Isadore

je ne comprends pas comment on puisse vendre un téléphone et mettre la facture à un autre nom et faire souscrire une assurance sur ce même autre nom en même temps

Pour la facture, cela peut être justifié par la volonté de faire un cadeau.

Pour le contrat d'assurance, c'est clairement illégal.

Mais bon, comme votre intention n'est visiblement pas de déposer plainte contre votre fils pour faux ou escroquerie, il ne reste plus qu'à le laisser assumer financièrement. Puisque vous êtes titulaire du contrat, résiliez-le à la prochaine échéance, et faites part à votre fils de votre mécontentement. Cela va bien que vous êtes sa mère, mais usurper ainsi l'identité des tiers pourrait lui valoir des ennuis graves.

Par yapasdequoi

Il y a quand même une faille de sécurité si n'importe qui peut aller dans ce magasin et mettre son achat sur votre compte client.

Par isernon

bonjour,

je ne suis pas certains que le vendeur puisse exiger la présentation d'un document d'identité puisque la vérification ou le contrôle d'identité est réservée aux officiers de police judiciaire ou aux agents de police judiciaire et que la carte nationale d'identité n'est pas obligatoire.

lorsque vous souscrivez un contrat ou achetez en ligne, vous n'avez pas besoin de prouver votre identité.

vous pouvez acheter un bien pour faire un cadeau et donner le nom de son futur propriétaire pour la garantie.

comme déjà indiqué, l'erreur initiale provient de votre fils.

salutations

Par Isadore

je ne suis pas certains que le vendeur puisse exiger la présentation d'un document d'identité
Il doit y avoir contrôle de l'identité d'un souscripteur du contrat d'assurance. Il y a même obligation légale pour l'assureur de garder copie des justificatifs d'identité (comme pour une banque). Ce sont les mêmes contraintes que pour les banques.

Mais les magasins qui proposent des assurances pour des téléphones ne respectent pas toujours ces obligations. En général les vendeurs se contentent de proposer un contrat émanant d'un assureur partenaire, ils ne sont pas spécifiquement formés.

Par Lio85

Personnellement je pensais qu'à partir du moment où l'on souscrivait une assurance quelle qu'elle soit une pièce d'identité devait être fournie, bon ça servira de leçon pour la prochaine fois..

Merci pour votre aide.